



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du jeudi 26 mars 2026

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Adoption du PV du CA du 3 février 2026
- III. Activités éducatives et pédagogiques
 - Actualisation du règlement intérieur
 - Préparation de la Rentrée 2026
 - Organisation des épreuves blanches de spécialité
- IV. Activités financières et de gestion
 - Compte-financier 2025
 - DBM pour information
- V. Questions diverses

Président : Laurent MACREL, Proviseur

Secrétaire : Patricia GUIBOUT, CPE

Total des membres du CA : 28

Quorum : 15

Présents :

Votants :

Invité :

I. **Adoption du procès-verbal du 3 février 2026** (annexe 1)

M. MACREL, a reçu une demande de rectification du PV du dernier CA en date du 03/02/2026, de la part d'un parent d'élève.

Page 7 : le parent demande le remplacement du paragraphe suivant

« M. T- parent d'élève- fait une remarque au sujet de la part de bio obligatoire dans la nourriture des élèves. Après des recherches, il a noté des variations sur plusieurs années (le dernier pourcentage disponible est celui de l'année 2024) et que le dernier chiffre est en baisse. Il demande pourquoi et accuse Mme Vial de se soustraire à l'obligation légale de 20% de bio obligatoire. »

par celui-ci :

« M. T – parent d'élève – fait part des données publiées par le ministère de l'Agriculture concernant la part d'aliments bio servis à la cantine du lycée, qui serait passée de 13 % en 2023 à 6 % en 2024. Mme Vial répond qu'elle est surprise de ces chiffres, parce que **d'autres chiffres** lui sont communiqués par le Conseil régional, et que s'il y a bien eu un recul en 2024, il ne lui paraissait pas si élevé. Elle s'engage à apporter les chiffres plus récents transmis au mois de janvier par la collectivité au prochain CA.

M. T constate que si la part de bio en 2024 est inférieure à 13 %, l'obligation légale de servir au moins 20 % d'aliments sans pesticides aux élèves n'est pas respectée. »

Mme la Secrétaire générale précise à cette occasion que, selon la Région, en 2024, le service de restauration du lycée A Chartier a servi 66,7% de produits normands (moy régionale 51,3%), 11,8% de produits Bio (moy régionale 6,7%) et 23,7% de produits Egalim (moy régionale 14,3%) ce qui classe le lycée Alain Chartier dans le haut du classement des lycées utilisant des produits normands, Bio et Egalim.

Votants :	Pour :	Contre :	Abstention :
------------------	---------------	-----------------	---------------------

II. **Activités financières et de gestion**

1. Compte-financier 2025

M. Macrel présente en introduction les grandes lignes du compte-financier 2025 puis donne la parole à Mmes Gassion, agent-comptable, et Vial pour détailler le compte-financier 2025.

Un bilan par services est établi.

- Service Activités pédagogiques (AP)

La variation budgétaire s'explique par le prélèvement sur fonds de roulement de 5500€ pour le financement d'équipements pédagogiques et la subvention Erasmus qui n'avait pas été ouverte en totalité au budget initial.

La réalisation est supérieure aux dernières années en raison des nombreux projets pédagogiques des domaines ouverture internationale et parcours culturel qui se sont déroulés en 2025.

Le bilan financier des différents échanges et séjours est présenté.

Mme Vial précise que pour les voyages entrant dans le programme Erasmus le coût demandé aux familles est relativement faible et que les actions des élèves sont plutôt à mener pour les séjours hors Erasmus.

Un professeur ajoute qu'il continuera sûrement à proposer des actions afin de créer de la solidarité entre élèves mais plus forcément dans l'optique de collecter de l'argent.

Une professeure s'interroge sur les valeurs de solidarité et explique que les élèves inscrits au voyage en Irlande se sont très peu impliqués dans les actions proposées.

Mme Gassion explique qu'il est possible de créer une caisse de solidarité, financée par un don (FSE, MDL ou autre) avec une commission qui attribue les fonds en fonction de critères définis à l'avance.

M Macrel ajoute qu'il réfléchira à cette solution pour l'année prochaine.

Le service AP est déficitaire de 3467.42 euros.

- Service Vie de l'élève (VE)

Ce service est excédentaire de 288.84€.

Le bilan de l'utilisation des fonds sociaux est commenté. Les dépenses sont inférieures aux années précédentes.

N'ayant pas de visibilité sur les futures notifications de subventions « fonds social » il est précisé que la vigilance doit être apportée à l'utilisation du reliquat de subvention Fonds social cette année, compte-tenu des aides importantes octroyées pour le séjour en Irlande 2026.

- Service administration et logistique (ALO)

93% des crédits ouverts ont été dépensés.

Un prélèvement de 21 000 euros a augmenté les crédits ouverts.

Un bilan des dépenses des domaines viabilisation et entretien est effectué. Pour équilibrer le domaine viabilisation, un prélèvement sur fonds de roulement de 15000 euros a été nécessaire. La consommation des fluides a diminué mais les tarifs augmentent à l'exception de l'électricité.

Un professeur demande pourquoi le prix du m³ d'eau a autant augmenté.

Mme Vial répond que c'est la part des taxes pour le « traitement de l'eau » qui fait augmenter le prix.

Les travaux réalisés de maintenance et rénovation sont retracés.

Le service ALO est déficitaire de 6783.66 soit un déficit total de 11 743.74 euros pour le service général.

- Service restauration

Le service est excédentaire de 6783.66 euros. On note une baisse du nombre de repas servis et des recettes. Seules les recettes de repas occasionnels « élève au ticket » sont en augmentation depuis 2024 avec la suppression du forfait 2 jours.

L'excédent sur le crédit nourriture fera l'objet d'une proposition de prélèvement pour réaffectation sur l'exercice 2026.

- Service des bourses

77 élèves de l'établissement sont boursiers et 54 d'entre eux bénéficient de la bourse au mérite. M Meunier demande ce qu'est une bourse au mérite, Mme Vial explique qu'il s'agit d'une bourse allouée aux élèves boursiers ayant eu la mention TB au brevet des collèges.

- Opérations en capital

Les investissements réalisés sur fonds propres s'élèvent à 10 479 euros.

Mme Gassion prend la parole pour l'analyse financière et annonce un résultat déficitaire de 4960.08 euros.

Mais, le fonds de roulement est en augmentation sur les 5 dernières années.

Un professeur demande s'il y a un minimum obligatoire pour le fonds de roulement

Mme Gassion précise que l'autorité de contrôle préconise entre 60 et 90 jours, et ajoute que le lycée possède une bonne santé financière avec son fonds de roulement de 110 jours. Elle souligne le taux exceptionnel de non recouvrement.

M Macrel ajoute que la santé financière du lycée est saine tout en finançant de nombreux projets pédagogiques sans pour autant délaisser l'investissement pédagogique et l'entretien des locaux.

M. Macrel met au vote **l'adoption du compte financier sans réserve.**

Adopté à l'unanimité

Puis met au vote **l'approbation de l'affectation du résultat 2025.**

Adopté à l'unanimité

2. Décision budgétaire modificative (annexe 3)

Mme Vial présente une DBM consistant à un prélèvement sur les fonds de réserve de 35000€ pour faire face à certaines dépenses d'équipement entre autres :

Pour le service général :

- Achat de 5 microscopes en SVT (2410€)
- Un spectrophotomètre pour la physique (2 000€)
- Du mobilier pour la salle de détente dédiée à la section norvégienne (6000€)
- Actualisation du site internet de l'établissement (4000€)
- Achat d'aspirateurs (1590€)

Total : 16 000€.

Pour le service restauration :

- Augmenter la ligne crédit nourriture (10 000€)
- Mobilier pour le service restauration, fauteuil, écran, chariot à plateaux (2 000€)
- Un nettoyeur vapeur et un chariot à assiettes (7 000€)

Total : 19 000€.

M. Macrel met au vote cette DBM : adoptée à l'unanimité

Votants :	Pour :	Contre :	Abstention :
-----------	--------	----------	--------------

3. Contrats (annexes 4)

Mme Vial présente 3 contrats :

- a) Contrat de maintenance avec AVISS Services pour les dispositifs de sécurité incendie (trappes de désenfumage, extincteurs etc). Coût : 19997€ HT.
- b) Contrat de maintenance avec d'Time pour l'installation horaire. Coût : 552,62€ TTC.
- c) Contrat de maintenance avec Hobart pour la laverie du service de restauration. Coût : 3 428,22€ TTC.

Les 3 contrats sont validés à l'unanimité.

III. **Activités éducatives et pédagogiques**

Les élèves et professeurs ont mené, sous l'égide du FSE, plusieurs initiatives (vente de gâteaux un samedi au marché de Bayeux, lors des réunions parents-professeurs, etc) afin de récolter de l'argent pour diminuer le coût demandé aux élèves participant au séjour en Irlande. Il est également possible que cette somme couvre une augmentation des coûts liés à l'augmentation des prix de l'essence, augmentation qui serait répercutée par le voyageur au lycée.

Le FSE propose donc de faire un don à l'établissement de 1785€.

Il faut que les membres du CA approuvent ce don. Adoption à l'unanimité.

IV. **Questions diverses**

M. Macrel annonce le lancement de plusieurs travaux, tous financés par le conseil régional de Normandie qu'il remercie pour ses investissements :

- changement des toitures des bâtiments E, F et A dans cet ordre à partir du lundi 13 avril. Les travaux sont prévus durer jusqu'en janvier 2027.
- séparation du SSI (système de sécurité incendie) commun au collège A Chartier et au lycée pour les bâtiments E et F début mai avec création de deux escaliers extérieurs d'évacuation (1/bâtiment) pendant l'été 2026.
- remplacement, au service de restauration, de la laverie actuelle âgée de plus de 30 ans par une laverie plus moderne, avec un lave-plateaux, offrant de meilleures conditions d'hygiène et de travail pour les personnels. Réalisation des travaux : été 2027.